

**Procès-verbal de l'Assemblée générale
4 février 2022 à 19h00, à la Fondation de Wolff, Sion**

Présents :

Membres du comité :

Caroline Sierro, Maurice Dirren, Grégory Follonier, Baudouin de Wolff, Albrecht Wagner, Diane Bellwald-Berthouzoz (PV)

M. Antoine de Lavallaz, président de la Bourgeoisie de Sion

M. Grégoire Iten, conseiller bourgeoisial

M. Daniel Hemmeler, représentant de la Fondation Alice Rosner, sponsor

Mme Aurélie Genolet, vérificatrice des comptes

40 membres

Excusés :

M. Guillaume Moix, notre conseiller artistique

M. Philippe Varone, président de la Ville de Sion

M Sébastien Gattlen, président de la commission culturelle de la Ville de Sion

Mme Hélène Joye-Cagnard, cheffe de la section encouragement des activités culturelles du Service de la Culture de l'Etat du Valais

Mme Sandy Clavien, conseillère culturelle au Service de la Culture de l'Etat du Valais

M. Jean-Maurice Tornay, président de la Délégation valaisanne à la Loterie romande

Mme Juliette Mathys, membre du Conseil de la Fondation Paul et Marcelle Blondin, sponsor

M. Olivier Fournier, Fondé de pouvoir auprès de la BCVs, sponsor
3 membres

1. Bienvenue et ordre du jour

Mot de bienvenue de la présidente Caroline Sierro et salutations des autorités présentes.

La présidente exprime ses regrets de ne pas avoir de beamer fonctionnel ce soir pour projeter le PowerPoint de l'assemblée générale.

La présidente rappelle donc l'ordre du jour qui est accepté tel que présenté.

2. Lecture et approbation du PV de l'Assemblée générale du 05.02.2021 (par correspondance)

Un membre relève l'incohérence au niveau des chiffres avancés concernant le nombre de personnes ayant répondu à l'assemblée générale tenue par correspondance. La présidente précise qu'il s'agit bien de 80 personnes qui ont répondu et non de 55. La lecture n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité. La présidente remercie la procès-verbaliste pour la tenue du procès-verbal.

3. Rapport de la présidente

La présidente passe en revue les concerts de l'année écoulée. Elle ajoute que malgré la complexité de la tâche due au Covid, tous les concerts ont pu avoir lieu. Les deux premiers concerts de la saison se sont déroulés à huis clos et ont été enregistrés et mis

en ligne. Les salles se sont rouvertes à partir du mois de mai, mais de façon restrictive. Le tirage au sort parmi les membres a été remis en place. L'enregistrement des concerts a pu se faire grâce à tous les soutiens reçus, public, privés et aux cotisations des membres. Malgré cela, une perte est constatée (voir rapport du trésorier). Mais il était primordial d'engager ces artistes, se trouvant parfois dans des situations délicates financièrement, et de maintenir un lien avec les membres.

En 2021, Schubertiade Sion a organisé 12 concerts de musique de chambre, soit :

- 6 concerts à la Fondation de Wolff (dont les Cartes blanches au Conservatoire cantonal et à l'Académie de Musique Tibor Varga) ;
- 1 concert à l'Église des Jésuites (récital de piano) ;
- 1 concert à la Clinique romande de réadaptation ;
- 1 concert à la Résidence médicalisée Le Glarier ;
- 1 concert à la Fondation Louis Moret (Carte blanche à l'HEMU) ;
- 2 concerts pour Musique en Fête du Sion Festival.

Schubertiade Sion, c'est aussi

- plus de 32 musiciens pour :
 - 3 quatuors à cordes
 - 2 trios
 - 7 duos
 - 1 soliste
 - 5 concerts filmés
- plus de 900 heures de bénévolat ;
- environ 500 mélomanes.

Pour l'année 2021, Schubertiade Sion a bénéficié du soutien de :

- Corporations de droit public ;
- Sponsors privés ;
- D'environ 135 membres par leurs cotisations ;
- Dons en nature : Ville de Sion (Église des Jésuites, podium), Fondation de Wolff (salle), Alma Fleurs, la SUVA (salle), Le Glarier (espace).

4. Présentation des comptes 2021

Grégory Follonier, trésorier, présente et commente les comptes de l'exercice 2021.

Le budget et les comptes ont été distribués aux membres présents.

	Compte 2020		Compte 2021		Budget 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Caches musiciens	17 160,00		31 219,05		31 400,00	
Frais musiciens	2 534,30	72,82%	3 895,55	67,22%	5 000,00	73,13%
Suisa	420,70		1 274,10		1 000,00	
Frais salle	1 500,00		1 500,00		1 500,00	
Frais piano	1 361,40		1 804,00		1 600,00	
Cotisations diverses	189,00		51,00		120,00	
Frais administratifs + WinBiz	385,25		739,09		800,00	
Réservations OT	0,00		365,00		1 000,00	
Programme annuel	1 658,00		1 196,90		1 500,00	
Programmes du soir	538,95		1 668,25		2 200,00	
Sit Internet + Vidéo	500,00		3 480,00		2 500,00	
Comité (séances, petits frais)	119,40		904,00		3,00	
Apéritifs, réceptions + cadeaux, Charges exceptionnelles	498,15		1 001,50		1 000,00	
Frais CCP	178,55		138,70		150,00	
Impôt à la source	5 500,00					
Cot+dons membres		13 340,00		10 980,00		10 500,00
Subvention Ville de sion		7 500,00		10 000,00		15 000,00
Subvention Etat du valais		4 000,00		2 500,00		4 000,00
Subventions Bourgeoisie		5 000,00		4 000,00		4 000,00
Dons / Sponsoring		9 000,00		7 000,00		7 500,00
Contribution Loterie Romande		8 000,00		9 000,00		8 000,00
Entrées "caisse"		130,00		749,00		1 000,00
Résultat de l'année	14 426,30		-8 008,14		227,00	
	46 970,00	46 970,00	44 229,00	44 229,00	50 000,00	50 000,00

Bilan 2021

Actif		Passif	
CCP	27 068,17	Transitoires	9 287,90
		Créancier	200,00
Actif Transitoire	568,25	Provision	5 500,00
		Capital	12 648,52
	27 636,42		27 636,42

Au niveau du résultat de l'année 2021, une perte de CHF 8'008.14 est constatée. Les causes sont diverses :

- Augmentation du montant versé à la Suisa, l'organe qui prélève la taxe pour les droits d'auteurs (plus de pièces contemporaines programmées);
- 5 concerts enregistrés pour lesquels il a fallu payer les réalisateurs;
- Frais administratifs en augmentation. Nous sommes passés d'un système de licence à un système d'abonnement chez Winbiz (CHF 74.30/mois), le programme comptable;
- Factures concernant le programme 2022 payées en 2021;
- Ajustement de la contribution de la Loterie Romande : ristourne de 40% en 2021 sur le montant de la contribution 2020;
- Subvention de la Ville de Sion en diminution de 1/3 en 2021 par rapport à une année normale;
- Le Service de la Culture nous a versé 62% du montant versé habituellement;
- Réduction des cotisations pour 2021 (décès, démissions, oubli, ...). Une perte de cotisation de CHF 3'150.- est constatée entre 2019 et 2021.

Caroline Sierro remercie Grégory Follonier pour la bonne tenue des comptes.

5. Rapport de la vérificatrice des comptes

Aurélié Genolet, réviseur, donne lecture du rapport et propose à l'Assemblée d'accepter ces comptes, tout en remerciant Grégory Follonier pour son excellent travail.

Caroline Sierro remercie la vérificatrice Aurélié Genolet.

6. Présentation du budget 2022

Le budget 2022 est présenté par Grégory Follonier.

En résumé, les cachets et les frais musiciens vont rester les mêmes (12 concerts). Concernant les redevances Suisa, on a prévu un montant de CHF 1'000.- pour éviter toute surprise. Le montant concernant le site internet et les vidéos a été revu à la baisse vu que les concerts pourront, selon toute vraisemblance, à nouveau avoir lieu sur place avec les spectateurs en présentiel.

Caroline Sierro remercie Grégory Follonier pour son travail et le budget est approuvé.

7. Approbation des comptes et décharge

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée au comité.

8. Présentation du programme musical 2022

Maurice Dirren présente le programme musical 2022 qui sera composé de 12 concerts. Il s'agit d'un programme varié et le plus éclectique possible.

Caroline remercie Maurice et Guillaume pour cette belle programmation.

10. Divers

Il n'y a pas de questions ou de remarques.

La présidente remercie encore une fois bien chaleureusement tous les sponsors, les membres de Schubertiade Sion et la Fondation de Wolff pour la mise à disposition de la salle Terrana.

Finalement, ce point de l'ordre du jour ne donnant lieu à aucune question, Caroline Sierro clôt l'Assemblée générale en remerciant toutes les personnes présentes et en les invitant à poursuivre la soirée par un intermède musical d'un quatuor délégué par la HEMU composé de Rebecca Pavageau, Valentine Reynaud, Olga Reznichenko et Jacqueline Rogers. Il interprète le *Quatuor à cordes Hob III : 49, Op. 50, No. 6 en ré majeur « The Frog »* de Joseph Haydn ainsi que *Por una cabeza* de Carlos Gardel.

Sion, le 4 février 2022

La teneuse du procès-verbal
Diane Bellwald-Berthouzoz
Secrétaire